



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2021/4406/174 du 20 octobre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société GOCA CONSTRUCTIONS SARL a été autorisée à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque MANITOU, type MT 625H COMFORT, numéro de construction MAN00000C01000068.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 28 octobre 2021

pour le secrétaire, le bourgmestre,